



N/Ref. 15/1/14/2 – 97/2020.

The Permanent Mission of Lebanon to the United Nations Office and other International Organizations in Geneva presents its compliments to the UN Secretary General's High level Panel on Internal Displacement, and has the honor to enclose herewith the reply of the Lebanese Ministry of Displaced, concerning the Internal Displacement in Lebanon.

The Permanent Mission of Lebanon avails itself of this opportunity to renew to the UN Secretary General's High level Panel on Internal Displacement, the assurances of its highest consideration.

Geneva, 5 May, 2020



UN Secretary General's High Level
Panel on Internal Displacement
Palais des Nations
1211 Genève 10

Le présent document propose une série de réponses aux questions posées respectivement, telles qu'elles figurent dans le document initial de l'agence, et présentées par le Secrétaire du *Groupe de haut niveau au Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies chargé de la question de déplacement interne*, Genève.

1.- Deux paramètres majeurs engagent la migration interne au Liban.

- La guerre civile libanaise (1975-1990) a provoqué le déplacement forcé de 90 000 familles ou environ 500 000 personnes (en moyenne de 5 à 7 personnes par famille, selon les statistiques du Ministère des déplacés). De plus, suite à plusieurs incidents en matière de sécurité dans la partie israélienne du Liban Sud en 1982, les combats israéliens successifs en 1996 et en 2006 ; les combats armés du camp de «Nahr El-Harrou» au Liban Nord en 2007, ainsi que les combats armés communautaires en 2008... 780 000 personnes se sont déplacées pour trouver un endroit où vivre en toute sécurité dans le pays, pas nécessairement dans les zones rurales. Il faut ajouter que plus de 200 000 personnes ont emmigré vers d'autres pays étrangers.
- A l'instar de tous les pays, le Liban est sujet à l'exode rural. La pénurie des services sociaux de base comme les hôpitaux, les institutions éducatives, accès aux transports publics, les réseaux de télécommunication, l'Internet et bien d'autres besoins devenus primordiaux dans les zones rurales, provoquent le déplacement des habitants vers les zones urbaines afin de lutter contre l'insatisfaction des conditions de vie qu'ils trouvent meilleures dans les villes, et, plus particulièrement, dans la capitale du pays où se concentrent les services centraux de l'Etat.

Quant aux propositions de solutions préventives, elles seront citées dans la réponse à la question qui suit. Il est à noter qu'on ne peut prévenir les guerres internes ni les attentats externes, en l'occurrence, les attentats israéliens, cette question étant directement liée aux imprévus de la politique tant aux niveaux national qu'international.

2.- Pour les deux cas précis, à la résolution (évitement, des lois, etc.) s'imposent. C'est pourquoi des moyens préventifs afin de lutter contre le déplacement sont mis en place.

La résolution du problème des déplacés ne se limite pas au fait de leur demander de rentrer dans leur village d'origine, mais aussi à assurer des moyens suffisants pour faciliter leur retour et d'assurer des solutions durables.

C'est dans cette perspective que le *Ministère des déplacés* a été fondé, en 1993, afin de régler les problèmes résultant des déplacements forcés des habitants et ce en mettant en œuvre des réconciliations en région.

Le Ministère des déplacés a également mis en place des programmes de soutien aux villages situés dans les zones des villages et en stimulant le retour des déplacés sur plusieurs niveaux, entre autres, ceux des conditions générales de sécurité sociale, de l'économie et de l'éducation.

Le Ministère des déplacés a élaboré donc des plans tant à court qu'à long terme afin de pallier les problèmes dus au changement à la campagne, à l'absence d'infrastructure et aux transports publics ainsi qu'aux problèmes liés au manque d'infrastructures sanitaires, éducatives et aux centres médicaux, de façon à ce que ces services soient adaptés aux besoins de chaque région.



De même, le ministère entreprend des actions pour aider les déplacés à accéder à leurs terres à les cultiver en leur faisant ainsi adopter les outils agricoles modernes. Citons, à titre d'exemple le *Projet Vert* qui a apporté une contribution efficace depuis les années 1950 jusqu'à présent.

S'ajoutent à cela, d'autres activités telles : assurer des marchés et des coopératives rurales pour pouvoir gérer la production agricole ; soutenir les petites industries dans les villages ; fournir les éléments de base qui contribueraient à rassurer les gens et à les inciter à rester dans leurs villages.

Par ailleurs, l'adoption d'une politique nationale publique correspondant aux solutions proposées afin d'éviter le déplacement interne et de définir les responsabilités sera aussi bénéfique à cet égard.

De plus, il s'agit de l'implant d'une politique convenable incitant les ministères concernés par le problème du déplacement à coopérer en vue de trouver des solutions durables tout en organisant des séminaires et des conférences scientifiques pour promouvoir les universitaires et les chercheurs à élaborer des études de cas et des recherches scientifiques sur ce sujet.

3.- Le rôle des organisations humanitaires dans les secteurs publics et privés est inispensable quant à la recherche des solutions pour les personnes déplacées dans le but de leur assurer une aide efficace.

A noter que dans les circonstances actuelles, le ministère des déplacés encourage de tels interventions ainsi que toutes sortes d'aide favorisant les efforts à déployer pour parvenir à des solutions durables.

Les organisations internationales humanitaires sont contactées par le ministère, à la présentation des projets de développement au sein de ces sociétés.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a joué un rôle crucial en assistant les personnes déplacées à créer des investissements et des projets dans les villages tout en les engageant à s'accrocher à leurs territoires et résidences en leur favorisant les conditions de vie convenables éléments pour leur survie dans leur village.

Le Ministère des déplacés, en partenariat avec l'Union Européenne et les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales, a aidé à la reconstruction institutionnelle et économique du pays bénéficiant des programmes humanitaires, de la réhabilitation des personnes déplacées touchées par la guerre civile et de la réhabilitation du Liban Sud après le retrait de l'armée israélienne.

4.- Le Liban a connu plusieurs périodes de déplacements depuis le XIXème siècle. Hormis les guerres et les révoltes qui ont marqué l'histoire du pays, la révolution industrielle en Europe et son transfert, puis son installation à Beyrouth, à Tripoli et dans les grandes villes libanaises ont également générant le besoin d'une main-d'œuvre. Alors, les ouvriers se sont afflués vers les villes dans le but de gagner leur vie et de bénéficier de l'évolution technologique.

Les déplacements se sont poursuivis pour différentes raisons : faute du manque d'offres d'emploi dans les campagnes, du fait d'appauvrissement et des troubles intérieurs, en particulier durant la famine qui a envahi le pays lors de la première guerre mondiale, ou l'obligation de se réfugier dans les endroits où les éléments de base à la survie sont disponibles. De même, les conditions de vie difficiles et le pauvre ont contribué à cette époque à l'émigration des habitants vers d'autres pays, comme l'Amérique latine et l'Australie.



Les émigrations et les déplacements internes au Liban sont dues aux conditions difficiles vécues par la population et à l'ambition de trouver de meilleures ressources pour assurer le minimum de stabilité pour une vie convenable. Plus tard, la guerre civile devient la cause principale qui accentue le déplacement surtout que cette période a été marquée par une forte régression du taux de croissance dans les zones rurales en particulier.

Le Ministère des déplacés prévoit avec un grand succès l'adoption d'une nouvelle politique de développement rural et compte achever les réconciliations déjà entamées entre les différentes parties qui ont connu des conflits en vue de préparer le retour des habitants et leur réintégration dans leur communauté et leur foyer d'origine.

5.- Les solutions durables du déplacement passent avant tout par la sécurité qui peuvent avoir les citoyens en leur Etat. Le citoyen a besoin d'un Etat fort qui lui offre la sécurité, la stabilité politique, les soins médicaux et tous les services sociaux. Nous considérons que l'adoption d'un plan de développement social et économique rural est une des solutions créatives et durables, afin de contribuer à la stabilité sociale et au renforcement des services de base tels que l'accès aux soins médicaux, au soutien psychologique et social, à l'éducation et à l'apprentissage, aux moyens de subsistance, aux conseils juridiques et à la création des centres de formation. De même, il faut fournir aux habitants une expertise dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie et les initier.

6.- Le ministère se trouve face au problème du manque d'information et de statistiques au niveau des villes qui ont connu des déplacements sur le plan des éléments de base des conditions sociales, économiques et culturelles des habitants. Par conséquent, le ministère travaille pour élaborer un plan et un formulaire pour garantir

7.- L'activation du rôle des administrations ou des ministères nécessite une coopération entre les différents ministères concernés par ce problème. Pour élaborer un plan unique visant le retour des déplacés et le développement rural, les villages ajoutent à cela, des propositions et une multiplicité de projets stimulant les petites industries, les cultures industrielles, le tourisme et le tourisme environnemental et religieux dans les villages. Il faut également que la focalisation sur l'investissement des capacités des jeunes et de la gent féminine rurale dans le marché.

Dans le cadre d'une réforme du développement, les recherches sont en cours de préparation pour élaborer un plan de développement et créer un ministère de développement rural.

Le 24.04.2020



I. Answer to Question 1

The reasons of internal displacement in Lebanon

a- Forced displacement resulting from the Lebanese civil war (1975- 1990).

According to the ministry of Displaced, the number of the displaced due to the war reached 90000 families, with more than 300000 people, i.e. the average of 5-7 persons per family. Moreover, the 2007 Nam Al Barid refugee camp conflict that resulted in the displacement of the camp inhabitants (30000 displaced), as well as the Israeli invasion of the South of Lebanon that took place in 1982 and the occupation of a part of its land, due to the aforementioned invasion, in addition to the subsequent recurrent attacks in 1996 and 2006 and the 2008 events which resulted in 70000 displaced in Lebanon and 250000 migrants to other countries, as well as other various conflicts. All this contributed effectively to the displacement of 1.6 million people from their original places of residence. The rural areas have been displaced to the cities, but the displacement has not been limited to large cities.

b- Rural migration, i.e. the migration of the people from the rural areas to the cities for several reasons, such as the will to improve their living conditions (for poor families), seeking to have a more prosperous life and better living conditions or an adequate job. Moreover, rural migrants look for education and culture in the schools and universities that are widespread in cities or the need to be closer to hospitals and medical centers, as well as inducements in the large cities (better jobs and culture, essential services, freedom of movement, etc.).

Preventive measures to avoid displacement:

Helping in solving the displacement issue is not limited to their return to their original places of residence, but extends to solving the true reasons behind their displacement and elaborating sustainable solutions to them.

Therefore, the ministry of Displaced has established and it is working on the issue of forced displacement by continuing the reconciliation process, enhancing civil peace in the regions that witnessed conflict, which are rural regions in general. Moreover, the displaced shall be immunized security wise, economically, socially and educationally.

The ministry of Displaced is working on:

- Elaborating short, medium and long term plans to solve the problems resulting from the lack of job opportunities in rural areas.
- Solving the issue of the lack of essential services in these areas, such as infrastructure, roads, means of communications, means of transportation, electricity, water, schools, hospitals or health centers that meet the needs of each region accordingly.



- Encouraging agriculture and urging the citizens to return to their lands, cultivate them and training them on the modern techniques of agriculture (for example, the Green Plan has contributed effectively to this purpose since the fifties of the twentieth century till present).
- Establishing agricultural unions and cooperatives in the rural areas, increasing agricultural production, moving the light industries from the cities to the rural areas and training the people on modern techniques and mechanization.

These things that are the main ~~responsibilities~~ that the government shall provide to the displaced, will help radically in creating an atmosphere granting peace of mind to the people and encouraging them to stay in their villages.

II. Answer to Question 2:

The public policies can be ameliorated by involving the competent ministries that are concerned with the displacement issue to coordinate and cooperate with each other (networking) in order to reach radical and sustainable solutions and organizing scientific seminars and conferences and involving scientists and universities, as well as conducting scientific studies for this purpose.

III. Answer to Question 3:

The role of the humanitarian organizations in the public and private sectors is essential in finding solutions to the displaced problems and helping them. The current government is working towards achieving these goals. However, in the present conditions, we welcome all types of assistance in order to combine efforts and reach sustainable solutions.

Moreover, the donor international organizations participate with the ministry in implementing developmental projects within these societies, such as the UNDP, which played an effective role in helping the displaced in their villages by carrying out investment and agricultural projects, aiming to minimize their residency and encourage them to stay in their villages.

Furthermore, the ministry of Displaced assisted, in partnership with the European Union and national and international organizations, in the reconstruction of the reconstruction by benefitting from the humanitarian programs and the rehabilitation that is directly oriented towards the displaced due to the civil war and rehabilitation of the South of Lebanon after the end of the Israeli occupation.

IV. Answer to Question 4:

Lebanon witnessed several displacement phases since the nineteenth century and after the spread of the industrial revolution across Europe, and its expansion to Beirut, Tripoli and the large cities and the construction of factories therein, which



required workforce. Thus, the workers started to flee from the rural areas to the cities in order to make a living and benefit from these technologies. The displacement continued afterwards for several reasons due to the lack of opportunities and pursuing education, as well as the internal trouble, in particular during the famine that occurred during World War I, which pushed the migrants to seek refuge in the places where the necessities of life and resilience are provided.

Moreover, poverty has been the main reason for migration towards other countries, down to Latin America and Australia. In fact, migration and displacement in Lebanon are due to the poverty from which the people of Lebanon are suffering and their ambition that leads them to seek better economic resources for a decent life. Afterwards, the civil war was the main reason behind the beginning of the migration and displacement issue, in addition to what it resulted in, that is a decrease in growth, in particular in the rural areas.

Suggested solutions:

The ministry of Displaced is looking forward to adopt an integral rural development policy and continue the reconciliation process between the parties in the regions that witnessed conflicts, in order to prepare for their return and reconstruct their society and their rural societies and regions.

V. Answer to Question 5:

The sustainable solutions for the displacement issue come first in regaining the confidence of the citizens in their government. In fact, the citizens need a strong government that provides them with political stability, security, equality as well as health and social care.

We see that achieving social, economic and rural development is one of the creative and sustainable solutions, since it contributes to establishing social stability by supporting the essential services in order to provide health care, social and psychological support, education, enhancing livelihoods, offering legal advice, resolving national conflicts, establishing formation and training centers and providing expertise in agriculture and industry, etc.

VI. Answer to Question 6:

The ministry of Displaced is suffering from a lack of information at the level of the municipalities that suffer from displacement with regards to life necessities and the educational, economic and social reality of the residents.

Therefore, the ministry of Displaced is working on this issue with great concern and regard and it prepared a form for this purpose.

